



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2024-1039
Demande : Catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide MCPA Amine 500
Numéro d'homologation : 9516
Principe actif (p.a.) : MCPA (présent sous forme de sel de diméthylamine), 500 g e.a./L
Numéro de document de l'ARLA : 3573301

But de la demande

La présente demande concerne l'ajout de la mention générale associée aux mélanges en cuve, conformément au Document d'orientation de l'ARLA, Étiquetage des mélanges en cuve, à l'étiquette de l'herbicide MCPA Amine 500.

Évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé et des effets sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé ou des effets sur l'environnement n'était requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit, à sa préparation ou à son profil d'emploi.

Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette a permis de déterminer que l'ajout de la mention générale associée aux mélanges en cuve est acceptable, car elle est conforme aux exigences du Document d'orientation de l'ARLA, Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

L'ajout à l'étiquette de la mention générale associée aux mélanges en cuve permet aux producteurs de disposer d'une plus grande flexibilité dans le choix des mélanges en cuve pour lutter contre les organismes nuisibles dans les cultures mentionnées sur l'étiquette. Cette flexibilité peut s'avérer utile dans le cadre des pratiques de gestion de la résistance, des programmes de lutte intégrée et des mesures de lutte contre une gamme plus large d'organismes nuisibles, avec les économies de temps et d'argent qui en découlent pour l'utilisateur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime que les modifications demandées à l'étiquette de l'herbicide MCPA Amine 500 sont acceptables.

Références

Aucune.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9